

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six février deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le douze février deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT (du points 1 à 3 et 6), P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, T. NAPOLY, A. SOMMIER, M. FAYE, S. BOURDET, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. CICERONE, G. MERGY, C. ALVARO, JM. GASSELIN, Conseillers Municipaux ;

Absents représentés : ME. MORIN (pouvoir à AM. MERCADIER), M. FOULARD (pouvoir à L. VASTEL), C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), P. BUCHET (pouvoir à S. CICERONE), D. BEKIARI (pouvoir à A. SOMMIER)

Absents excusés : A. BULLETT (points 4 et 5)

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Secrétaire : S. LE ROUZES est désignée secrétaire de séance.

➤ **FINANCES**

1 – Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal, **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2018 s'est tenu en séance le 12 février 2018.

2 - Modification de l'Autorisation de Programme AP et Crédits de Paiement CP de l'opération de travaux de réhabilitation de la crèche des Pervenches

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de réviser l'autorisation de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Réhabilitation de la crèche des Pervenches

Montant global de l'AP	2 900 000.00 €
CP 2014	33 851.52 €
CP 2015	168 987.08 €
CP 2016	1 276 304.70 €
CP 2017	1 314 026.77 €
CP 2018	106 829.93 €
TOTAL	2 900 000.00 €

➤ JURIDIQUE

3- Approbation d'un protocole transactionnel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le protocole transactionnel entre la commune et la Confédération générale du travail, qui réceptionne le paiement au nom du demandeur, membre affilié, en vue de régler par voie amiable le différend portant sur le remboursement de frais dû à l'annulation d'un voyage professionnel, et autorise le Maire à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout document y afférent nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, ne prennent pas part au vote].

➤ SCOLAIRE

4 - Approbation de la fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire des Renards.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire des Renards en une seule école des Renards, à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2018.

5 - Approbation de la Convention cadre entre Vallée Sud Grand Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de services dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition de services entre Vallée-Sud-Grand-Paris et la commune de Fontenay-aux-Roses, et, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

➤ DSTM – URBANISME - AMENAGEMENT

6 - Autorisation donnée au Maire pour déposer des Permis de Construire pour :

- La mise en accessibilité et conformité de l'Ecole du Parc.
- L'installation d'un nouveau kiosque dans le Parc Sainte-Barbe.
- La mise en accessibilité et en conformité d'un local associatif 6 rue René Barthélémy.

Amendement déposé par M. FAYE au nom du groupe Associatif et Citoyen concernant la délibération n°6 : installation d'un nouveau Kiosque dans le Parc Sainte Barbe.

« Rapport de présentation : Il y a de nombreuses interventions et travaux concernant la sécurité incendie à faire dans les bâtiments publics en particulier les crèches et les écoles : voir les PV des commissions de sécurité de ces bâtiments.

D'où, l'amendement proposé à cette délibération :

Article 2 : le dépôt de la demande de permis de construire pour le nouveau Kiosque dans le Parc Sainte Barbe n'aura lieu qu'une fois les interventions et travaux demandés par les commissions communales de sécurité :

- dans les prescriptions si avis favorable à l'utilisation du bâtiment,
 - dans les anomalies si avis défavorable à l'utilisation du bâtiment,
- Seront effectués et vérifiés si nécessaire ».

Amendement rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), G. MERGY, D. BEKIARI (pouvoir à A. SOMMIER), F. ZINGER, P. BUCHET (pouvoir à S. CICERONE), A. SOMMIER, S. CICERONE votent pour].
[JJ. FREDOUILLE ne prend pas part au vote].

M. le Maire propose un vote distinct sur les 3 projets susmentionnés.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de permis de construire pour les travaux de mise en accessibilité et conformité de l'Ecole du Parc.

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue**, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de permis de construire pour l'installation d'un nouveau kiosque dans le Parc Sainte-Barbe.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER), G. MERGY, D. BEKIARI (pouvoir à A. SOMMIER), F. ZINGER, P. BUCHET (pouvoir à S. CICERONE), A. SOMMIER, S. CICERONE votent contre].

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de permis de construire pour la mise en accessibilité et en conformité d'un local associatif 6 rue René Barthélémy.

➤ VOEUX

7 – Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen concernant le maintien de la desserte de Fontenay-aux-Roses par le RER B par trains directs depuis Paris.

« Rapport de présentation : Jeudi 8 février une importante réunion publique concernant le RER B Sud a eu lieu à Antony à l'espace Vasarely. Plus de 200 personnes y assistaient.

Etaient présents : Le directeur de la ligne B

Le représentant de la SNCF pour l'île de France

Les responsables de la RATP pour les hauts de Seine,

La députée de la 13^{ème} circonscription

Les maires de Sceaux, Massy, Antony, Bourg La Reine souvent accompagnés de leurs maires adjoints aux transports. Aucun représentant de l'équipe municipale restreinte de Fontenay-aux-Roses : ni le maire, ni le maire adjoint aux transports. Seul élu de Fontenay-aux-Roses présent : Michel Faye.

Lors de cette réunion des informations importantes ont été données, ainsi que les calendriers de mise en œuvre.

Un point délicat : Certains proposent de transformer le tronçon de RER B2 en navette Bourg la Reine/ Robinson avec changement systématique à Bourg La Reine ce qui entrainerait une forte dégradation du service pour les habitants desservis, donc les fontenaisiens, par ce tronçon.

D'où le vœu proposé :

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 12 février 2018 refuse toute dégradation structurelle du service sur la branche B2 du RER B, comme par exemple une rupture de charge à Bourg-La Reine sur l'axe Robinson/Paris et rappelle son opposition au projet de navette ferrée entre Robinson et Bourg-la-Reine à la place des trains allant ou revenant de Paris.

Il demande aussi que le Maire, ou le maire adjoint aux transports soit présent à toutes les réunions liées aux transports publics (Bus, métro, RER, tram, Vélib, Autolib) concernant notre ville ».

Vœu rejeté à la majorité absolue.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN G. MERGY, D. BEKIARI (pouvoir à A. SOMMIER), P. BUCHET (pouvoir à S. CICERONE), A. SOMMIER, S. CICERONE votent pour].

[F. ZINGER, C. MARAZANO (pouvoir à F. ZINGER) ne prennent pas part au vote].

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 19 Mars 2018 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante.



POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 15/02/2018

**Le Maire
Conseiller Départemental**

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie